

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY	Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINES-SAINT-PAUL	Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON	Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI	Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 116 Prestations techniques			
Ancien Code	PAIR1B16	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/J/T/W/J/W/T/C/J/T/W/J/W/T/ C/ ABI1160		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	78 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Gilly Christel LECOMTE (lecomtec@helha.be) HELHa Jolimont Carine SILVERT (silvertc@helha.be) Laurent COUTY (coutyl@helha.be) Erbiha MESSAOUDENE (messaoudenee@helha.be) Nicola VACCARELLO (vaccarellon@helha.be) HELHa Mouscron HELHa Tournai - Salines Christine DE MULLIER (demullierc@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de prestations techniques auprès d'un client adulte donne les fondements qui visent à éveiller l'étudiant aux valeurs soignantes du "prendre soin" et concerne la mise en œuvre des prestations techniques de soins infirmiers, en référence à la loi coordonnée relative à l'exercice des professions de la santé (mai 2015). Chapitre 4 : L'exercice de l'art infirmier, Art 45 §1er et art 46.

Cette unité d'enseignement est prérequis aux UE 213 Prestations techniques et administration des traitements et UE 215 Aip enseignement clinique, stages.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence C2 Mettre en œuvre le projet de soins

- C2.1 Réaliser des interventions et activités de soins dans les domaines de la prévention de la maladie, des soins urgents, des soins curatifs, des soins chroniques, des soins palliatifs et des soins de réadaptation, et en situation de crise ou de catastrophe
- C2.2 Adapter les soins à la situation et aux différents contextes culturel, social et institutionnel

Acquis d'apprentissage visés

- C1.1 Collecter les données
- C1.3 Déterminer les résultats* attendus
- C1.4 Prescrire les interventions* et activités* de soins
- C1.5 Evaluer la démarche et les résultats* des interventions

C2.1 Réaliser des interventions* et activités* de soins dans les domaines de la prévention* de la maladie, des soins urgents, des soins curatifs, des soins chroniques, des soins palliatifs et des soins de réadaptation, et en situation de crise ou de catastrophe

C3.3 Transmettre les données oralement et/ou par écrit en vue d'assurer la continuité des soins

C7.1 Respecter les normes*, les procédures* et les recommandations de bonne pratique

C7.2 Participer à la gestion des ressources matérielles, administratives et financières

C9.1 Exercer un leadership clinique*

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR1B16A Prestations techniques: théorie et pratique 78 h / 6 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR1B16A Prestations techniques: théorie et pratique 60

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Les modalités d'évaluation spécifiques à chaque implantation sont décrites dans la ou les fiche(s) descriptive(s) d'activité d'apprentissage correspondante.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL
Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46

Mail : sante-jolimont@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Prestations techniques : théorie et pratique			
Ancien Code	5_PAIR1B16A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	JABI1161		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	78 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Carine SILVERT (silvertc@helha.be) Laurent COUTY (coutyl@helha.be) Erbiha MESSAOUDENE (messaoudene@helha.be) Nicola VACCARELLO (vaccarellon@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de prestations techniques auprès d'un client adulte donne les fondements qui visent à éveiller l'étudiant aux valeurs soignantes du "prendre soin" et concerne la mise en œuvre des prestations techniques de soins infirmiers, en référence à la loi coordonnée relative à l'exercice des professions de la santé (mai 2015). Chapitre 4 : L'exercice de l'art infirmier, Art 45 §1er et art 46.

Cette activité en lien direct avec l' UE 117 Stages et AIP.

Cette unité d'enseignement est prérequisse aux UE 213 Prestations techniques et administration des traitements et UE 215 Aip enseignement clinique, stages.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- C1. Poser un jugement clinique infirmier en partenariat avec la personne soignée* sur base d'un cadre de référence
- C2. Mettre en œuvre le projet de soins
- C3. Assurer une communication professionnelle
- C4. Gérer les ou participer à la gestion des ressources humaines
- C5. Prendre en compte les dimensions écologique*, déontologique, éthique, légale et réglementaire
- C6. Construire son identité professionnelle
- C7. Gérer les (ou participer à la gestion des) ressources matérielles et administratives
- C8. Agir avec les personnes, familles, communautés, en vue de promouvoir la santé »
- C9. Exercer un leadership disciplinaire »
- C10. Se développer professionnellement

Capacités

- C1.1 Collecter les données
- C1.3 Déterminer les résultats* attendus
- C1.4 Prescrire les interventions et activités de soins
- C1.5 Evaluer la démarche et les résultats des interventions
- C2.1 Réaliser des interventions et activités de soins dans les domaines de la prévention de la maladie, des soins urgents, des soins curatifs, des soins chroniques, des soins palliatifs et des soins de réadaptation, et en situation de crise ou de catastrophe
- C3.3 Transmettre les données oralement et/ou par écrit en vue d'assurer la continuité des soins

C7.1 Respecter les normes, les procédures et les recommandations de bonne pratique

C7.2 Participer à la gestion des ressources matérielles, administratives et financières

C9.1 Exercer un leadership clinique

Acquis d'apprentissage de l'activité :

C1.1.1 Collecte les informations/ caractéristiques correctes et utiles à la compréhension de la situation en rapport avec un cadre de référence ou une théorie en soins

1.1.2 Identifie les données manquantes et/ou contradictoires par rapport à une situation donnée

1.1.3 Structure les données au moyen d'outils d'aide à l'observation

1.3.1 Relève dans le dossier le projet et les priorités de soins pour la personne

1.3.2 Identifie les objectifs ou résultats attendus établis

1.4.1 Relève dans le dossier les activités infirmières prévues

1.4.2 Relie ces activités à la situation de la personne soignée et au rôle infirmier autonome ou en collaboration

1.5.1 Compare l'état de la personne aux objectifs/résultats attendus établis

1.5.2 Compare l'état de la personne aux normes physiologiques

1.5.3 Signale les changements de l'état de santé dans le contexte des activités de la vie quotidienne

2.1.1 Programme les activités* infirmières

2.1.2 Organise l'espace de soins

2.1.3 Réalise les activités infirmières en respectant :

. L'hygiène

. La sécurité

. L'asepsie

. L'intimité, le rythme et le confort de la personne

. Les principes de la manutention

. Les principes de l'ergonomie

2.1.4 Mène les activités en conformité avec la démarche de soin

3.3.1 Utilise un vocabulaire professionnel

3.3.2 Identifie avec aide les informations à transmettre et les modes, canaux et outils de communication

7.1 .2 Applique les procédures de soins

7.1.3 Respecte les conditions de travail sécuritaires pour soi et pour les autres professionnels

7.2.1 Choisit le matériel en adéquation avec les besoins

7.2.2 Applique les procédures de gestion des stocks en vigueur sur le lieu de travail

7.2.3 Applique les procédures de maintenance du matériel -

7.2.4 Applique les procédures administratives et logistiques liées aux soins

9.1.1 Identifie des pratiques exemplaires

9.1.4 Identifie les procédures et recommandations qui sous-tendent sa pratique

Objectifs :

- Identifier la catégorie de chaque prestation technique en référence à la liste des prestations techniques définie par le cadre légal de la profession

- Énoncer les données à collecter pour chaque prestation

- Utiliser et comprendre la terminologie médicale et infirmière

- Énumérer le but, les indications, contre-indications, incidents, accidents et les recommandations de bonne pratique pour chaque prestation

- Citer par ordre chronologique les différentes étapes de la prestation

- Préparer le matériel pour chaque prestation

- Réaliser la prestation technique

- Respecter les principes d'hygiène, d'asepsie, de sécurité, de confort et de pudeur

A partir de différentes situations cliniques construites

- Justifier les modifications apportées aux modalités programmées d'un soin
- Justifier les adaptations apportées aux gestes par rapport à une procédure
- Appliquer les surveillances
- Réaliser les transmissions en lien avec la prestation technique
- Utiliser des échelles d'observation et d'évaluation en lien avec la prestation
- Établir des liens avec les acquis d'apprentissage d'autres compétences évaluées lors de l'AIP

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Hygiène des mains

Soins d'hygiène dont les soins associés

Soin d'hygiène du patient appareillé (SV, lunettes O2, stomies, bas)

Pétiluve - sétiluve - soins aux cheveux

Surveillance de perfusion

Soins aux intestins

Lavements : grand lavement, lavement thérapeutique, canule rectale, administration de laxatif par voie rectale
Cleen®Enema, Microlax®

Extraction manuelle de fécalome

Soins d'hygiène de la stomie

Prélèvements

Expectorations, urines mi-jet, selles, frottis ...

Soins à la sonde vésicale

Surveillance, vidange de sac à diurèse

Etui pénien

Oxygénothérapie : sonde, lunettes

Aérosolthérapie

Paramètres physiques et vitaux (T.A., pls, T°, FR, temps recoloration capillaire, SpO2)

Réalisation de bandages (spirale, spica, testudo divergent et convergent, récurrent, pose de bas et de bandes de contention

Les sous-cutanées sauf les insulines

HBPM, prévention de la TVP, bas

IM, ID

Glycémie sur sang capillaire

Pansemements de propreté

Cicatrisation et plaies

Aide au repas et administration du PO

Calculs de doses

Réfection du lit et positions du lit (décubitus dorsal ; ventral ; latéral, sims, déclive, proclive).

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités

Démarches d'apprentissage

- Exposés magistraux
- Travaux de groupe
- Exercices de calculs
- Cas concrets
- Prestations exercées sur mannequin, sur une autre personne
- Analyse de situations cliniques fictives, des photos, des notices médicamenteuses, etc.

Dispositifs d'aide à la réussite

Wooclap synthèse après chaque chapitre

Kahoot

Parcours Genially

Grille d'évaluation

A la demande de l'étudiant :

Possibilités d'ateliers de remédiation,d'accès aux salles de technique selon procédure

Entretien individuel avec un enseignant

Une évaluation partielle est organisée en janvier pour préparer l'étudiant aux modalités de l'examen de juin.

Sources et références

Disponibles sur ConnectED

Fichier technique

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Disponibles sur ConnectED.:

Syllabus du cours et Power Point

Exercices de calculs en soins infirmiers en collaboration avec le SAR Applications

Exercices de lecture de notices et CompendiumExercices de découverte des différentes formes et textures des médicaments

Exercices de mises en situation lors des AIP

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'activité d'apprentissage est constituée de 3 parties :

A. Examen théorique : 40% de la note

B. Examen pratique : 40% de la note

C. Examen de calculs : 20% de la note : épreuve de janvier et épreuve dispensatoire/bis en avril

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	20	Exe + Exp	80	Exe + Exp	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit, Exp = Examen pratique

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 60

Dispositions complémentaires

- Pour l'épreuve de calculs (C), le seuil de réussite est fixé à 16/20 sur une base de 10 calculs. La calculette est autorisée. Toute note inférieure à 16/20 se traduira par une note de 7/20 à l'activité d'apprentissage et à l' UE.

- Pour la partie A et B, le seuil de réussite est fixé à 10/20.

Toute note inférieure à 10/20 se traduira par une note de 7/20 à l'activité d'apprentissage et à l' UE.

Si la note d'une des parties est inférieure à 7/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée

Au Q3, les 3 parties sont à représenter (A,B et C)

Les modalités d'évaluation sont disponibles sur ConnectED

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).